



Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 11 mars 2013

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur le membre du Conseil Municipal,
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra
le lundi 11 mars 2013 à 18H30, salle habituelle du Conseil.

Veillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bonifacio IGLESIAS

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Maire, en date du 6 mars 2013, le Conseil Municipal s'est régulièrement réuni le 11 mars 2013 dans la salle habituelle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bonifacio IGLESIAS, Maire.

Ordre du jour :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 08.02.13 :

- 1- Contrat Natura 2000
- 2- Plan de financement de la rénovation énergétique du gymnase
- 3- DM n°3 assainissement de rattachement à l'exercice 2012
- 4- Débat d'Orientation Budgétaire (voir note ci-jointe)
- 5- Réforme du rythme scolaire

Questions diverses

Présents : Bonifacio IGLESIAS, Peter KRAUSS, Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER, Nadège MARINO, Philippe GAUSSENT, Sylvie JAUSSERAN, Nora BAOUZ REMETTER, Françoise HUGUET CARDOT, Dominique JEANNOT, Jean Christophe LAFONT, Pierre MAURIN, Arlette TIRFORT, Emmanuel WIDEHEM (13)

Absents : Françoise BALMES, Michel BENOIT, Jacques BERTRAND, Valérie CHAREYRE Florence CAUSSINUS, Dominique GHESQUIER, Jean Paul MAZEN, Michel PRAUD, Bernard VIERNE (9)

Procurations : Françoise BALMES à Françoise HUGUET CARDOT, Michel BENOIT à Bonifacio IGLESIAS, Jacques BERTRAND à Peter KRAUSS (3)

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte ce lundi 11 mars 2013, à 18h30, sous la présidence de son Maire en exercice, Bonifacio IGLESIAS.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents. Il est proposé ensuite de désigner la secrétaire de séance : Jocelyne PEYTEVIN MALHAUTIER.

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter 1 délibération à l'ordre du jour « **DM n°3 assainissement** » (*Rapporteur : P. KRAUSS*).

Chaque conseiller ayant eu communication du procès-verbal de la réunion du 8 février 2013, Monsieur le Maire propose d'adopter le texte, si ce dernier n'appelle ni observation ni remarque des conseillers présents. Le procès verbal du 8 février 2013 est adopté.

Délibération n° 2013-3-1

Rapporteur : Peter KRAUSS

OBJET : CONTRAT NATURA 2000 FALAISE PEYREMALE

Peter KRAUSS précise au Conseil Municipal l'importance de mettre en œuvre des actions sur le territoire afin de préserver la biodiversité. Plusieurs actions de gestion sont susceptibles d'être menées afin de répondre aux objectifs affichés dans le document d'objectifs du site Natura 2000 « Falaise de Peyremale ».

Peter KRAUSS rappelle que l'action engagée par la mairie a pour objectif la repastorisation du site et la réalisation de travaux de réouverture du milieu. Ces travaux consistent à installer une clôture et débroussailler le terrain. Le montant prévisionnel s'élève à 40 307 € HT. Cette dépense sera intégralement prise en charge par les fonds européens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de contrats Natura 2000 sur le site
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat et l'Europe au titre des contrats Natura 2000 susceptibles d'être signés

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2013-3-2

Rapporteur : Bonifacio IGLESIAS

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que le programme de travaux de rénovation du bâtiment consiste à renforcer l'isolation, rénover le système de production de chaleur, installer une VMC rénovée, de nouvelles fermetures plus isolantes, et assurer la reprise de l'éclairage. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment pour tendre vers le niveau énergétique « Bâtiment Basse Consommation Rénovation ». Le montant global de l'opération est évalué à 333 500 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------------------|
| - ETAT (au titre de la DETR 2013) | 30 %, soit 100 050 € |
| - DEPARTEMENT | 20 %, soit 66 700 € |
| - REGION | 20 %, soit 66 700 € |
| - COMMUNE | 30 %, soit 100 050 € |
| | + 65 366 € (avance TVA), soit 165 416 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

approuve le plan de financement proposé

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2013-3-3**Rapporteur : Peter KRAUSS****OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Budget annexe assainissement : décision modificative n°3 de rattachement à l'exercice 2012 : régularisation comptable de la cession du véhicule assainissement.

Exploitation (virement de crédits) :

D	Chap 042 <i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	art 675 <i>Valeur comptable des éléments d'actif cédés</i>	+ 67 981 €
D	Chap 023 <i>Virement à la section d'investissement</i>		- 67 981 €

Investissement :

R	Chap 040 <i>Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	art 2182	+ 67 981 € <i>matériel transport</i>
R	Chap 021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		- 67 981 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Accepte les transferts de crédits indiqués ci-dessus.

Délibération n° 2013-3-4**Rapporteur : Peter KRAUSS****OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

Peter KRAUSS remercie Joëlle GRAS pour le travail de gestion accompli.

Il poursuit par une visualisation par power point de l'évolution des finances communales.

Le budget principal de la ville :

La ville est pauvre, les ménages ont un revenu net inférieur à la moyenne nationale et locale.

Les impôts locaux n'ont pas été augmentés. La Dotation Globale de Fonctionnement est gelée depuis 3 ans. Il faudra néanmoins préserver le niveau de ressources nonobstant la baisse structurelle des compensations en provenance de l'Etat et afin de dégager un autofinancement permettant de financer en partie les futurs investissements.

Les dépenses de personnel ont diminué ; elles représentent 45.6% des dépenses de fonctionnement ; la diminution est liée à la gestion des ressources humaines instaurée depuis 3 ans. Les charges générales ont également diminué.

Le bilan est globalement positif : l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Commune est très positive et en progression croissante depuis 3 ans.

La richesse d'Anduze (la poterie, le moulage, le patrimoine) est directement liée au tourisme.

Avec un endettement en diminution, la situation budgétaire de la commune s'améliore. Il est rappelé que depuis 2009, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements (exception pour les travaux de sécurisation de la falaise qui ont essentiellement été financés par subventions publiques et autofinancement communal dont une part raisonnable par emprunt). La Ville d'Anduze n'a pas d'emprunts toxiques. L'annuité de la dette correspond à 96 € par habitant et par an (ratio très favorable).

Grâce à la politique de prévoyance et de maîtrise de la dépense publique menée avec constance, la commune pourra réaliser d'importants investissements en 2013 :

- l'aménagement du Parc des Cordeliers
- la rénovation énergétique du gymnase
- l'aménagement de certaines voiries communales

...

Comment seront financés ces investissements ?

- CAF nette 800 000 €
- FCTVA 110 500 €
- Taxe aménagement 50 000 €
- Attribution de compensation 134 086 €
- Subventions ciblées
- Emprunts

A l'issue de la présentation, il est conclu que le budget 2013 devra amorcer une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une stabilisation des dépenses de personnel (déjà engagée en 2011 et 2012) et la ville doit continuer à être vigilante sur les charges générales.

Le budget Eau potable :

Peter KRAUSS présente l'évolution des résultats depuis 2009.

La forte augmentation des dépenses d'exploitation est liée au transfert des 500 000 € au budget principal. Hormis ce transfert, les dépenses réelles d'exploitation ont diminué de presque 2.3 %, avec notamment une baisse des charges à caractère général. Par ailleurs, les recettes d'exploitation ont augmenté.

Les programmes d'investissement sont :

- achèvement des **travaux de Travillargues**

- **dossiers « économie d'eau »** (subventionnés à hauteur de 70%) :

Dossier n°1 : Travaux de réparation des fuites sur le chemin de l'Olivier afin d'améliorer le rendement de linéaire de perte sur ce secteur considéré comme prioritaire au terme des conclusions du schéma directeur AEP : *coût de l'opération = 246 000 € HT*

Dossier n°2 : Travaux de renforcement de l'étanchéité de la fontaine publique sise Plan de Brie et installation de 4 points de comptage télégrés : *coût de l'opération = 20 000 € HT*

Dossier n°3 : sectorisation du réseau par l'installation de dispositifs de comptages supplémentaires en vue d'améliorer la sectorisation sur réseau prioritaire (selon conclusions du schéma directeur) : *coût de l'opération = 68 400 € HT*

Le budget Assainissement :

Le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

L'étude de diagnostic du réseau assainissement collectif se poursuit afin d'identifier la provenance des eaux parasites et de proposer les solutions pour les éliminer.

Un programme de travaux sera alors proposé :

- Travaux de réhabilitation des réseaux : 377 550 € HT
 - * Travaux de **déconnexion du réseau pluvial** afin de résoudre les défauts de connexion actuels : 2 450 € HT
 - * Programme **de travaux d'élimination d'eaux parasites** sur divers réseaux : 323 400 € HT
 - * Travaux sur la **station épuration** : 24 200 € HT
 - * **Poste de refoulement** de Labahou : 27 500 € HT

- Travaux d'assainissement depuis la route de St Félix jusqu'au chemin du Fustier.

En 2013, il est prévu de voter un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation du réseau suite aux conclusions du schéma directeur.

Le conseil municipal :

prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013, présenté ce jour par Peter KRAUSS, chargé des finances.

M. le Maire remercie les élus et le personnel pour la gestion rigoureuse des finances communales et invite à poursuivre les efforts.

Philippe GAUSSENT est surpris par le montant des travaux sur réseau assainissement (eaux parasites > 300 000 €). Peter KRAUSS explique qu'en effet il y a des conduites très entravées par des racines. La station d'épuration fonctionne bien mais est limitée dans sa capacité de traitement des eaux. Il s'agit donc de limiter la quantité d'eaux usées à traiter.

Délibération n° 2013-3-5

Rapporteur : Nadège Marino

OBJET : REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (RENTREE 2013)

Nadège Marino expose au Conseil Municipal les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Tel qu'exposé dans le projet de délibération, le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré, qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Ce décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- ▶ 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- ▶ les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin, à raison de 5h30 maximum pour une journée et de 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- ▶ la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le Directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin, lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le Directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du Recteur après avis du Maire intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des « activités pédagogiques complémentaires », organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces « activités pédagogiques complémentaires » est arrêtée par l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que, de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des « activités périscolaires » prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci. Ces activités communales ne sont pas obligatoires. La ville d'Anduze prend déjà à sa charge des activités périscolaires se déroulant avant ou après la classe (garderie).

Les maires ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au Directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du Directeur académique, au plus tard le 31 mars 2013.

Nadège Marino rappelle alors l'organisation scolaire et périscolaire actuellement en place à Anduze et invite ensuite les membres du Conseil Municipal à en débattre puis à délibérer sur la date d'application de cette réforme.

La question est de savoir combien d'élèves seront pris en charge par la Commune durant le créneau horaire périscolaire.

Suite aux concertations avec les enseignants, les représentants des associations de parents d'élèves et le service « animation » de l'ALSH, les parents d'élèves seraient

majoritairement favorables aujourd'hui à la mise en place du nouveau rythme scolaire dès 2013.

Il est proposé de demander une participation financière des parents, du moins une participation symbolique.

Par ailleurs, la ville ne rencontre pas de problèmes de transports, ni de problèmes d'effectifs qualifiés (le personnel de l'ALSH assurera l'animation du service).

Il n'y a pas de contraintes financières, techniques, pratiques qui s'opposeraient à la mise en place de la réforme dès la rentrée 2013.

M. le Maire ajoute qu'une demi-journée supplémentaire d'apprentissage actif est impérative pour améliorer l'apprentissage des enfants. Les associations anduziennes ont été sollicitées pour participer à une mise en place réussie de la réforme.

Il s'agit d'une bonne réforme, avec certes une mise en application parfois difficile, mais qui ne rencontre pas de difficultés à Anduze.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DIT être favorable à une application dès septembre 2013.

Pour et 1 voix contre

L'ordre du jour est clôturé. La séance est levée à 20h20.

Questions du public :

- Mme SCARDAPANE demande quelle est l'affectation de la dotation de solidarité rurale. Joëlle GRAS répond qu'il s'agit d'une dotation de l'Etat non affectée à une dépense ciblée.

- M. LEMAIRE dit qu'il faut être vigilant sur l'utilisation des emprunts.
Au sujet du projet de réforme, il y a une inégalité territoriale de prise en charge des élèves. Le problème est la durée trop longue des journées des élèves (cours et garderie).
M. le Maire répond que les parents doivent également faire des efforts pour leurs enfants. La commune va apporter une réponse publique sociale pour améliorer le bien-être et l'apprentissage de l'enfant. Chacun doit assumer ses responsabilités.